



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités et de l'environnement
Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement

Limoges, le - 3 JUIN 2016

Affaire suivie par Christine Coussy
Tél. 05 55 44 19 46
Mèl : christine.coussy@haute-vienne.gouv.fr

Extrait de la décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 2 juin 2016, la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'autoriser la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée en préfecture le 11 avril 2016 par la société à responsabilité limitée, « UNION INVESTMENT REAL ESTATE GmbH », représentée par M. Volker NOACK, son gérant et M. Lars RICHTER, son fondé de pouvoir, agissant en qualité de propriétaire, dont le siège social se situe à Caffamacherreihe 8, D – 20355 Hambourg (Allemagne), ayant une succursale en France dont l'adresse est située 112 avenue Kléber – 75116 Paris, afin d'augmenter de 1 193 m² la surface de vente de l'ensemble commercial « Saint Martial » sis 39 bis avenue Garibaldi à Limoges, la portant ainsi de 12 585 m² à 13 778 m², par la réactivation de 809 m² de surface de vente non exploités depuis plus de 3 ans et une extension nette de 384 m² de la surface de vente précédemment autorisée.

Ce projet portera sur les modifications des cellules suivantes :

- le local H2 verra la création d'une moyenne surface de vente de 950 m² relevant du secteur 2 non alimentaire : il sera constitué de 856 m² issus de l'ancien DARTY qui a quitté le centre en 2013 et de 94 m² issus du local F3, actuellement exploité par l'enseigne « Mim » ;
- le lot F3 d'une surface de vente de 171 m², qui accueille actuellement l'enseigne « Mim », verra sa surface réduite à 77 m² (94 m² étant affectés au local H2) pour la création d'une boutique du secteur 2 non alimentaire, l'enseigne « Mim » étant relocalisée dans le centre ;
- le lot G1B (anciennement exploité par Nature & Découvertes) accueillera une surface de vente de 337 m² relevant du secteur 2 non alimentaire.

Le texte intégral de cette décision est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne, consultable sur le site internet : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne ».

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué

Gérard JOUBERT